



Toulouse, le 21 février 2007

A quand l'abolition de la peine de mort pour les langues régionales ?

Le 18 septembre 1981, les députés français ont adopté le projet de loi de Robert Badinter abolissant la peine de mort. La France était, avec la Turquie, le seul Etat d'Europe occidentale à encore appliquer la peine capitale.

Plus de 25 ans après, le 19 février 2007, les parlementaires français réunis en Congrès à Versailles ont inscrit l'abolition de la peine de mort dans la constitution. La fédération Régions & Peuples Solidaires se félicite et salue cette avancée humaniste. Cependant, R&PS rappelle que les droits culturels sont partie intégrante des droits humains et que la France n'a toujours pas comblé son retard en la matière.

La France est ainsi l'un des derniers pays de l'Union européenne à refuser de ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Pourtant, depuis 1993, tout nouvel Etat désirent adhérer à l'Union européenne doit impérativement ratifier cette charte pour satisfaire aux critères de pays démocratique définis par le Conseil européen lors du sommet de Copenhague.

De plus, en refusant de modifier l'article 2 de sa constitution dans un sens favorable aux langues régionales, la France rejette la reconnaissance officielle et la protection juridique nécessaires à leur survie. Dans son livre rouge sur les langues en voie de disparition, l'UNESCO rappelle que 60% des langues européennes sont en danger d'extinction. Ce processus touche l'ensemble de la planète : 90% des langues du monde auront disparu dans les 100 prochaines années.

Face à cet appauvrissement du patrimoine culturel mondial, R&PS rappelle qu'à l'instar des individus, les langues naissent libres et égales en droits. Comme les individus, les langues régionales doivent être préservées de la peine de mort. « Régions & Peuples Solidaires » appelle une nouvelle fois les responsables politiques à modifier l'article 2 de la constitution française, véritable guillotine des langues régionales et des droits culturels.

Philippe Sour, chargé de communication R&PS

Régions et Peuples Solidaires, fédération de partis politiques des régions historiques du territoire français, réunit le Partit Occitan, l'Union Démocratique Bretonne, Frankiz Breizh (Bretagne), le Partitu di a Nazione Corsa (Corse), le Bloc Català et Esquerra Republicana de Catalunya (Catalogne), le Parti Nationaliste Basque et Eusko Alkartasuna (Pays Basque), le Mouvement Région Savoie et l'Union du Peuple Alsacien. Abertzaleen Batasuna (Pays Basque) et Fer's Elsass (Alsace) ont le statut d'observateurs.